

LES 7 PRIORITÉS D' ACTIONS 2023-2028

pour les entreprises et leurs salariés

- 1** Besoins réglementaires : suivi individuel et conseils auprès de l'employeur
- 2** Prévention des Risques Psychosociaux (RPS) en faveur d'une promotion de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)
- 3** Risques émergents : défis d'aujourd'hui et de demain
Perturbateurs endocriniens - Lumière bleue - Nanomatériaux
Champs électromagnétiques - Risque biologique - Intelligence artificielle
Réalité virtuelle - Voice picking - Sédentarité
- 4** Travailleurs intérimaires : améliorer le suivi individuel en santé et sécurité au travail
- 5** Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- 6** Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- 7** Favoriser l'accompagnement des TPE-PME à la prévention du risque chimique

Plus d'infos sur
www.aismt13.fr



SANTÉ
AU TRAVAIL

AIMT13

prévenir
les risques
professionnels